



Projet 2013-2014 (rectificatif)

publié le 09/09/2013 - mis à jour le 12/09/2013

Sommaire :

- mardi 17 septembre (13h. salle de musique)

● mardi 17 septembre (13h. salle de musique)

Les inscriptions seront acceptées dès ce jour jusqu'à la fin du mois ; elles deviendront alors définitives.

La chorale est une activité facultative qui devient obligatoire dès lors qu'elle a été choisie :

- ▶ les élèves doivent être assidus aux répétitions qui auront lieu cette année tous **les vendredis de 12h.45 à 13h.35**
- ▶ la présence aux deux ou trois concerts (fin-mai ou début-juin) ainsi qu'aux répétitions intermédiaires (une journée en janvier et une en avril) est indispensable.

Toutes les précisions utiles et les dates seront fournies aux familles concernées au cours de l'année.

Bonne année chorale à tous !



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.